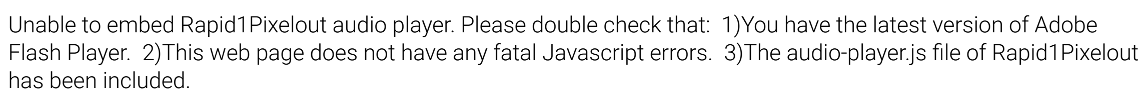
IL N'EST PAS PERMIS D'ÉCOUTER CEUX QUI DISSUADENT DE FAIRE LA HIJRA

Publié par Cheikh Zayd Al-Madkhali. Publié dans Hijra



Il n'est pas permis d'écouter ceux qui dissuadent de faire la hijra
Cheikh Zayd Ibn Muhammad Al-Madkhali


Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.




Télécharger | 1min 45

Question :
Des étudiants en science dissuadent les gens de faire la hijra vers les pays musulmans de manière générale, sous prétexte que nous avons la capacité de mieux extérioriser notre religion que si nous étions en pays musulman. Sachant que nous entendons la cloche tous les jours, que nous n'entendons pas l'appel à la prière publiquement et que nous prenons pour juge le taghout. Quel est donc votre conseil pour ces personnes ?

Réponse :

Notre conseil est ce qu'Allah a dit concernant l'obligation de la hijra des pays mécréants vers les pays musulmans. Tant que le pays est un pays musulman, où les rites de l'Islam sont appliqués, alors c'est un pays musulman même si des péchés y sont commis par les gouverneurs ou le peuple. Ceci ne fait pas de lui un pays non musulman.

Quant aux pays mécréants, la mécréance y est proclamée, la religion de ces pays est connue, c'est une religion mécréante, que ce soit la religion des juifs, des chrétiens ou des idolâtres comme les bouddhistes ou autres.

La hijra est donc obligatoire pour quiconque en a les capacités. Il n'est pas permis d'écouter les gens qui dissuadent de faire la hijra. Quelles que soient les erreurs commises dans les pays musulmans, elles n'égalent pas les erreurs commises dans les pays de mécréance et d'égarement.

[Fin de la réponse de Cheikh Zayd Ibn Muhammad Al-Madkhali, qu'Allah lui fasse miséricorde]

 Traduit et publié par an-nassiha.com